Élections des représentants des locataires de la SA HLM LES FOYERS du mercredi 3 décembre 2014

Les candidats CNL de SA HLM LES FOYERS, tous locataires de l'organisme, mettent à votre disposition leur temps, leur compétence, leur expérience pour que vos intérêts soient en permanence protégés et défendus :

- ***Mme Marie-Thérèse GEORGEAULT***
  Administratrice sortante - Vitré
- ***M. Nicolas DARTAIS***
  Cesson Sévigné
- ***M. Pascal BLIN***
  Acigné
- ***M. Roland LIZE***
  Langon
- ***Mme Germaine LEMERCIER***
  Vitré
- ***M. Stéphan CONEL***
  Cesson Sévigné

Élections HLM 2014 EPL

2014 on va plus loin !

Des candidats CNL 35 en formation

Vous voulez que ça change !
Alors votez CNL !
Ne vous abstenez pas ! Exprimez-vous !
C'est le moment !
Votez liste entière, sans rature, ni surcharge.

En votant CNL, vous faites confiance à la première association nationale de locataires.

En votant pour les candidats CNL, vous avez l'assurance d'être écouté et défendu.

Imposons :

- Le gel des loyers et des charges
- La réhabilitation du parc ancien pour le même niveau de confort que les logements neufs, sans augmentation de nos loyers.

Votez CNL,
votre association de défense des locataires

Fédération du Logement et de la consommation d'Ille et Vilaine
Siège Social, 3 Allée de Malmoë, 35200 RENNES
Tél. 02 99 22 20 50 – www.cnl35.fr – transfertcnl35@orange.fr

la cnl Bretagne

SA HLM LES FOYERS

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours, vous êtes appelés à voter pour élire **vos représentants au Conseil d'Administration de SA HLM LES FOYERS.** Chaque famille a un droit de vote quelque soit son origine.

Défendez-vous en votant pour la seule association de locataires qui se mobilise vraiment pour votre pouvoir d'achat : La CNL

Localement et nationalement, les administrateurs CNL porteront vos exigences.

La CNL milite pour la mise en place **d'un véritable statut de l'élu,** pour améliorer la démocratie de l'habitat social (formations, temps nécessaire et moyen matériel).

En ville, dans les quartiers et en milieu rural, la CNL continuera à agir pour que chaque locataire ait le droit de vivre dignement, en sécurité dans un habitat sain, agréable et abordable.

En 4 ans d'actions avec nos représentants CNL, nous avons agi :

- Pour le gel des loyers et des charges.
- Pour un contrôle des charges avec les locataires.
- Contre la 3ème ligne (charge) dans le cadre de la réhabilitation des logements.
- Pour le maintien des personnes âgées à leur domicile (douche et volets électriques).
- Pour l'adaptabilité du logement et l'accueil des personnes porteur d'handicap.
- Pour l'écoute, l'accompagnement des habitants : états des lieux, économies d'énergie, lutte contre les expulsions, les coupures d'eau, de gaz et d'électricité.
- Pour le mieux vivre ensemble.

Pour faire entendre vos droits de locataire, votez pour un administrateur CNL,

- C'est refuser les hausses de loyers et de charges.
- C'est préserver votre pouvoir d'achat.
- C'est gagner une meilleure qualité de vie.

Cela passe par la mise en œuvre d'un grand service public national décentralisé du logement et de l'habitat.

C'est exiger des travaux d'amélioration et d'entretien des logements.

C'est agir pour garantir la transition énergétique.

C'est se mobiliser pour une meilleure défense des locataires et un véritable droit au logement pour tous.

C'est réorienter des aides de l'État par l'augmentation de l'aide à la pierre.

C'est renforcer les obligations de la loi SRU en imposant 25% de construction de logements sociaux.

Chômage, pauvreté, précarité : d'autres politiques sont possibles pour créer de l'emploi et garantir le pouvoir d'achat !

Une autre politique du logement est possible en Bretagne :

Construire davantage de logements locatifs accessibles, augmenter le nombre de prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), les Prêts locatifs à usage social (PLUS) et, obtenir un prix du foncier plus abordable.

Pour plus de mixité sociale et pour le mieux vivre ensemble.

Votons pour la liste CNL !

La CNL agit pour :
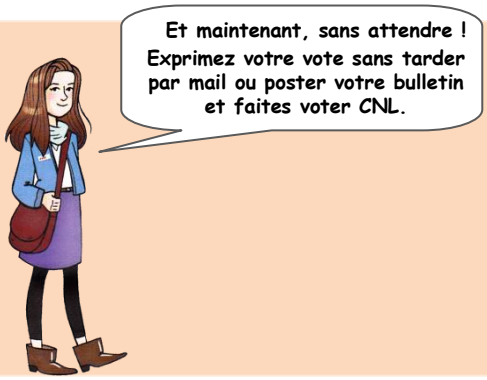
- ***Le gel des loyers pour 3 ans, sur tout le territoire et dans tous les secteurs locatifs.***
- ***La construction de 250 000 logements véritablement sociaux par an.***
- ***L'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité.***
- ***La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.***
- ***L'abrogation de la loi Boutin.***
- ***Le versement de 100% de la collecte du Livret A pour la construction de logements sociaux.***